



**PROJET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE A HUIS CLOS LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.**

Considérant les circonstances exceptionnelles entourant la crise sanitaire du Coronavirus et afin d'assurer la protection de tous, la présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **A HUIS CLOS le mardi 8 septembre 2020 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, ce procès-verbal de ladite séance étant affiché sur le site internet de la municipalité d'Ormstown au www.ormstown.ca .

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présences :

Ken Dolphin
Stephen Ovans
Jacques Guilbault
Thomas Vandor
Michelle Greig
Chantal Laroche

Absence :

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général, Monsieur Georges Lazurka est également présent, ce dernier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme prévu, il est 19h30 et le maire Jacques Lapierre déclare la séance du conseil ouverte, cette dernière se tenant exceptionnellement à huis clos et par vidéoconférence, vu la crise sanitaire toujours actuelle.

20-09-244 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Ken Dolphin appuyé par Chantale Laroche il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le varia ouvert :

ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
 - 1.3.1 Suivi du procès-verbal de la séance du 3 août 2020
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapport des inspecteurs
- 1.6 Avis de motion Règlement 25.37-2020 (zonage)
- 1.7 Dépôt, présentation et adoption du 1^{er} projet de Règlement. 25.37-2020 (zonage)
- 1.8 Complexe médical Ormstown -Bail (relocalisation de bibliothèque)

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 31 août 2020
 - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 31 août 2020
- 2.2 Construction Jacques Théorêt inc.- Fossé du rang 3-Dépôt de voyages de terre
- 2.3 D.R. Ness (factures # 19201 et 19205- Achats de ponceaux (ch. De la Riv. Châteauguay et 3^e Rang).
- 2.4 L'Arsenal – Ensemble de bunker (Service des incendies)
- 2.5 Garage C.P. & Fils enr.- Réparations du véhicule #26
- 2.6 Garage C.P. & Fils enr.- Vérification mécanique et réparations (Véh.25 et 27)
- 2.7 Changement de signataire au compte Desjardins # 80975 (Fonds social)
- 2.8 Technivolt Électrique- Frais de télémétrie (poste Dumas).
- 2.9 COMBEQ – Adhésion d'un 2^e membre
- 2.10 Groupe ABS inc.- Avenant à l'offre de services (conduite d'eau, rue Bridge)
- 2.11 W. Côté & Fils Ltée- Réparation véh. 11 (6 roues)

3 GESTION DU PERSONNEL

- 3.1 Travaux publics- Embauche d'un chef d'équipe et d'un journalier

- 3.2 Administration- Embauche d'un préposé à la taxation
- 3.3 Urbanisme- Acceptation d'un stage
- 3.4 Permanence du greffier
- 4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
- 5 GESTION DES IMMEUBLES**
 - 5.1 Offres d'achat - Vente des lots 5806943 et 5807413.
 - 5.2 Mandat – Courtier en immeuble (Judy Pomminville)
 - 5.3 Aménagement du sous-sol de l'hôtel de ville
- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1 Transport collectif – Modalités de l'offre
 - 7.2 Transport Collectif – quotes-parts 2021-2022-2023
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9 URBANISME ET ZONAGE**
 - 9.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ- 2824 Lower Concession
- 10 LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Lettre d'annonce autorisant le début des travaux (terrains de tennis)
 - 10.2 Ventes de garage du 11 au 13 septembre inclusivement
- 11 VARIA CORRESPONDANCE**
 - 11.1 Émondage Gauthier, abattage de 4 arbres dangereux sur Rte 138-A

20-09-245 Adoption procès-verbal de la séance du 3 août 2020

Sur la proposition de Jacques Guilbault
Appuyé par Ken Dolphin
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque la séance est tenue à huis clos, le conseil municipal autorise l'affichage du projet de procès-verbal de la séance du 3 août 2020 sur le site internet de la Municipalité afin que les citoyens en soient informés et puissent, s'ils le désirent, transmettre leurs commentaires ou questions sur les sujets présentés.

20-09-246 Avis de motion règlement 25.37 - 2020 modifiant le Règlement de zonage 25-2006

ATTENDU QUE les grilles d'usages requièrent certaines mises à jour, car elles ne sont plus représentatives des conditions actuelles;

ATTENDU QU'une requête de modification réglementaire a été demandée pour modifier les usages permis dans la zone H04-402;

ATTENDU QUE les normes actuelles pour la zone H02-202 sont problématiques pour le développement résidentiel;

ATTENDU QUE les normes du règlement de zonage concernant les garages ne sont pas équitables pour toutes les zones,

Avis de motion est donné par le conseiller Ken Dolphin à l'effet qu'il dépose et présente à des fins d'adoption en la présente séance, le projet de Règlement 25.37-2020 modifiant le Règlement de zonage 25-2006.

ADOPTÉE

20-09-247 Dépôt, présentation et adoption du 1^{er} projet de Règlement 25.37-2020 (zonage)

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut adopter et modifier les règles relatives à son règlement de zonage pour l'ensemble du territoire municipal et en conséquence, il détient accessoirement aussi celui de pouvoir le modifier;

ATTENDU l'avis de motion lancé en la présente séance par le conseiller Ken Dolphin (résolution 20-09-246) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig, appuyé par Chantal Laroche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du premier projet de Règlement # 25.37-2020, en la présente séance par Ken Dolphin, chacun des membres du conseil attestant l'avoir lu;

D'ADOPTER le présent premier projet de Règlement # 25.37-2020 modifiant le Règlement de zonage 25-2006.

ADOPTÉE

20-09-248 Complexe médical Ormstown inc. - Bail (Centre Multi-Loisirs)

ATTENDU QU'à la suite de nombreuses discussions entre les membres du conseil municipal, de grandes lacunes ont été constatées en ce qui concerne la bibliothèque actuelle, de l'eau s'infiltrant, les services offerts étant devenus désuets et le local trop petit en regard des nouvelles normes;

ATTENDU QUE la location d'un espace pouvant améliorer les services offerts en tant que Centre Multi-Loisirs, incluant le service de bibliothèque, devient la voie à explorer avant et au lieu d'y aller avec la construction d'un bâtiment municipal à grands frais et devant nécessiter de toute évidence un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet n'engage aucun crédit supplémentaire pour les contribuables de la Municipalité, nonobstant le bail à intervenir;

ATTENDU la résolution # 20-08-229 adoptée à l'unanimité des membres présents à l'occasion de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2020, ladite résolution octroyant un contrat à Décor Infini afin de planifier l'aménagement et l'ensemble des installations du Centre Multi-Loisirs;

ATTENDU QUE le bail proposé par Complexe médical Ormstown inc. à la Municipalité en vue d'occuper une partie du rez-de-chaussée du Complexe présentement en construction, le tout pour les services et installations plus haut décrits et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans, renouvelable avec 3 options de 5 ans, dans l'éventualité de la satisfaction de la Municipalité en considérant la fréquentation et la popularité du Centre, après évaluation;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Michelle Greig,

Il est résolu à la majorité des membres du conseil présents, le maire, Monsieur Jacques Lapierre exerçant son droit de vote et votant pour la proposition, tandis que les conseillers Thomas Vandor et Stephen Ovans votant contre ladite proposition au motif qu'ils sont tout simplement contre le déplacement de la bibliothèque municipale de son site actuel en raison notamment de la dangerosité de devoir traverser la route 138. ;

QUE la municipalité loue de **COMPLEXE MÉDICAL ORMSTOWN INC.** un local situé au 1409 Route 201, Ormstown (Québec), pour une période de CINQ (5) ans, à compter de la date de début telle que définie audit projet de Bail.

QUE ledit Bail contient toutes les clauses usuelles, le tout tel que plus amplement explicité au projet de bail préparé par le Bailleur et dont les membres du conseil ont pris connaissance et communication puis en comprennent le sens et la portée, lequel est approuvé dans toute sa forme et son contenu.

DE MANDATER le maire, Monsieur Jacques Lapierre et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Georges Lazurka, afin de signer ledit bail pour et au nom de la Municipalité et à y apporter, de consentement avec le Bailleur, tous changements ou modifications qu'ils jugeront appropriés.

**5 votes pour la proposition
2 votes contre la proposition
ADOPTÉE**

20-09-249 Liste des comptes à payer au 31 août 2020

Sur la proposition de Chantal Laroche

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'**AUTORISER** le paiement des dépenses suivantes :

2716	AESL INSTRUMENTATION INC. (kit d'étalonnage - eau usée)	239,15 \$
1537	AL-JO CHAUSSURES (bottes - E. Legault & M. Bienvenue)	278,17 \$
1670	AUTONOMIC INC. (filtres - véh. # 26 & # 28 - charrues)	221,07 \$
2359	BIONEST INC. (visite entretien UV septiques - 10 adresses)	2 983,06 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine - sel & sable - abri, aqueduc - rue Liggett & bris égouts - Lambton)	2 816,88 \$
964	C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie - juillet & août 2020)	1 061,68 \$
2589	CONTRÔLES LAURENTIDE LTÉE (3 membranes sur support - Station Dumas)	1 402,78 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie - HV)	162,26 \$
2106	CRÊTE EXCAVATION INC.(disposition asphalte)	68,99 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers - voirie & pompiers)	360,21 \$
1314	DULUDE RENE, ING. FOR. (Évaluation des arbres - Rte 138 A)	938,20 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires - avocats)	1 317,62 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (enseignes - covid - parcs)	1 322,22 \$
2744	ENTREPRISES DE BILLY INC. (rép. Charrues)	344,92 \$
1838	ENTREPRISES M.C. (LES) (pièces - Station Dumas & usine d'épuration)	484,86 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (pièces - véh. # 29 cub cadet & pièces - voirie)	735,88 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (frais lab. Eau potable, brute & usée)	1 573,15 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - juillet 2020)	105,00 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS ENR. (rép. Véh. #11 - charrue village & rép. Véh. # 27 charrue)	14 139,14 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. voirie)	1 696,30 \$
2643	GROUPE LOU-TEC INC. (loc. bêcheuse - parcs)	89,98 \$
2304	GROUPE NEOTECH (frais mensuel - hon. Info. - août 2020)	1 055,13 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - voirie - août 2020)	343,78 \$
2772	KEBECHEM (connecteur - station Dumas)	103,63 \$
992	LAMB J. & SON (souder réservoir - véh. # 28 - charrue)	344,93 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (livres - bibliothèque)	585,82 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (livres - bibliothèque)	768,50 \$
975	MRC HAUT-SAINT-LAURENT (quotes parts 2020 - 2e versement & évaluation 2e trimestre)	186 007,18 \$
2773	MATÉRIAUX PONT-MASSON INC. (climatiseur portatif & acrylique clair - bibliothèque)	1 096,86 \$
1424	MINISTRE DES FINANCES (2e vers. SQ - 2020)	240 866,00 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (impression cartes - calendrier de collectes)	298,94 \$
2265	NET COMMUNICATIONS 2000 INC. (hébergement. 25 courriels - août 2020)	28,74 \$
1023	ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT (dépenses - pompiers - janvier à juin 2020)	4 660,00 \$
2512	PETRO-CANADA (essence véh. Pompiers)	41,38 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces véh. # 30 - Massey Ferguson & voirie)	228,09 \$
2109	PUROLATOR INC. (frais de poste)	5,23 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	1 183,42 \$

2666	R.M. LEDUC & CIE INC. (papeterie - bibliothèque)	116,42 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (papeterie - voirie & adm.)	202,60 \$
2667	RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON (rép. Climatiseurs bibliothèque & centre réc.)	2 068,99 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - juin à juillet & juillet à août 2020)	506,35 \$
2371	SHELL CANADA (essence véh. Voirie)	814,01 \$
1427	STELEM (nettoyeur Red-B- Gone)	200,06 \$
1828	STÉPHANE FORGET ENR. (eau - avril à août 2020- HV)	90,00 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (avis port du couvre-visage - covid 19)	294,89 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - inventaire)	784,89 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (ajout fonction à la télémétrie - Station Dumas & graphique - tour d'eau)	2 263,22 \$
1626	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT (pompage - Station Delage)	804,83 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. (vider conteneur - Écocentre)	1 552,16 \$
1591	VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (Mise a jour système alarme - Station Dumas)	763,43 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (Loc. contenant - centre réc. - juillet 2020)	25,75 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (pièces - voirie)	527,29 \$
		480 974,04 \$

DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

19-10-320	ARTM (contribution municipale 2020)	123 556,66 \$
19-03-079	BF- TECH INC. (rép. & obturations - 10 bornes fontaines - 2e facture)	1 646,00 \$
20-05-130	CRÊTE EXCAVATION INC. (location de pelle Rg 3 - asphaltage 2020)	13 411,72 \$
20-03-072	ENTRETIEN PAYSAGER CAROLE VINET (balance contrat aménagement paysager 2020)	3 145,72 \$
20-05-140	GROUPE ABS INC. (hon. Étude géoenvironnementale - eau potable)	28 214,88 \$
20-06-173	GROUPE SIGNALISATION (service de signaleur - asphaltage 2020)	12 142,15 \$
20-04-106	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. (achat alun - assainissement)	8 300,86 \$
20-07-207	PAVAGES EXPERT INC (LES)(pavage sur diverses rues -2020)	16 427,63 \$
20-05-142	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Stratégie communication - 5 de 13)	1 667,14 \$
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - août 2020)	500,00 \$
20-05-153	SHELLEX GROUPE CONSEIL (support technique - asphaltage 2020)	30 583,35 \$
		239 596,11 \$

DEMANDE DE RÉOLUTION:

1417	CMP MAYER INC. (4 ensemble bunker - pompiers)	7 630,02 \$
1199	CONSTRUCTION J. THEORET INC. (137 voyages de terre provenant fossés Rg 3) asphaltage 2020	7 088,21 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS ENR. (rép. Véh. # 25, 26 & 27 - charrues)	23 838,98 \$
2248	NESS, D.R. (tuyaux - montée Guérin & Rg 3 - asphaltage 2020)	10 961,15 \$
2391	Technivolt - télémétrie Station Dumas	2 725,69 \$
		52 244,05 \$

PROJET:

1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (membrane géotextile - Rg 3 - fossés - asphaltage 2020)	1 132,10 \$
1748	GROUPE ABS INC. (hon. Contrôle des matériaux - asphaltage 2020)	1 636,10 \$
2248	NESS, D.R. (tuyaux & pièces - asphaltage 2020)	1 753,94 \$

1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - asphaltage 2020)	11 922,52 \$
		<u>16 444,66 \$</u>
		<u>789 258,86 \$</u>

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS:

	Salaires du 12 juillet au 22 août 2020	73 874,64 \$
	Rémunération des élus du 12 juillet au 22 août 2020	7 777,96 \$
	REER (juillet 2020)	4 222,06 \$
20-00008	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown) garage municipal	1 782,11 \$
20-00660	Hydro	617,99 \$
20-00661	Bell Mobilité (cellulaires - juillet 2020)	190,73 \$
20-00662	Visa (juin 2020)	2 120,36 \$
20-00663	Manuvie Financière (ass. Coll. Août 2020)	4 963,00 \$
20-00664	Bell	374,87 \$
20-00665	Hydro	1 429,77 \$
20-00666	Déry Telecom (internet & téléphone - garage Jamestown- juillet 2020)	165,66 \$
20-00667	Hydro	3 001,29 \$
20-00668	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 19 juillet au 1 août 2020)	950,00 \$
20-00744	Bell	70,52 \$
20-00745	Hydro	4 318,19 \$
20-00746	Targo (commutateur - écran -HV)	168,09 \$
20-00747	Targo (internet & téléphones - août -HV)	200,92 \$
20-00748	Revenu Canada (Das Prov. Juillet 2020 (rég.))	11 734,55 \$
20-00749	Revenu Canada (Das Prov. Juillet 2020 (occ.))	3 750,58 \$
20-00750	Revenu Québec (Das Prov. Juillet 2020)	38 341,44 \$
20-00754	Règlement 123-2019 (1793 rue Geddes)	5 116,39 \$
20-00755	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 1 au 15 août 2020)	950,00 \$
20-00756	Hydro	2 167,79 \$
20-00757	Bell mobilité (cellulaires - août 2020)	190,73 \$
20-00758	Visa (juillet 2020)	131,03 \$
20-00759	Social Wifi (service internet - Biblio & centre - sept. 2020)	126,42 \$
20-00760	Remb. TPS trop perçu juin 2019	55 713,20 \$
20-00761	TVQ Remb. trop reçu juin 2019	56 349,92 \$
20-00762	Hydro	3 838,82 \$
20-00763	Déry Telecom (internet & téléphone - garage Jamestown- août 2020)	165,66 \$
20-00764	Manuvie Financière (ass. Coll. Sept. 2020)	6 149,09 \$
		<u>290 953,78 \$</u>
	TOTAL	<u>1 080 212,64 \$</u>

ADOPTÉE

20-09-250 Construction Jacques Théorêt inc.- Travaux de fossés (transport et dépôt de voyages de terre)

ATTENDU les travaux de fossés et les transports de voyages de terre requis en vue de l'asphaltage 2020 du chemin de la Rivière Châteauguay Nord ;

Sur la proposition de Chantal Laroche
Et appuyé par Michelle Greig

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER le paiement de la facture # de Construction Jacques Théorêt inc., le tout au montant **6 165,00\$, avant taxes.**

Poste comptable attribuable à la dépense : 23-040-00-721
Provenance des fonds : financement projet en cours

ADOPTÉE

20-09-251 D.R. Ness (facture 19205) Achat de ponceaux pour Rang 3

ATTENDU QUE le temps avance, que les contrats d'asphaltage ont été octroyés depuis quelques mois déjà, que les entrepreneurs retenus sont à la veille de s'exécuter dès l'annonce du ministre (demande dans le cadre du Programme AIIRRL), qu'il convient et soit raisonnable pour la Municipalité d'avoir commandé des matériaux nécessaires afin de permettre aux divers entrepreneurs de s'y mettre dès que tout sera autorisé par la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE la soumission reçue D.R. NESS est conforme et représente la somme de **5 153,50 \$** pour la facture mentionnée en titre;

ATTENDU QU'il faut au Service des travaux publics de la municipalité de s'assurer que les matériaux seront disponibles sur le site avant le début desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Et appuyé par Chantal Laroche
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER la dépense au montant **5 153,50 \$**, avant taxes, en regard de l'approvisionnement nécessaire en ponceaux avant le début des travaux et afin qu'ils soient disponibles sur le site en temps utile.

Poste comptable attribuable à la dépense : 23-040-00-721
Provenance des fonds : financement projet en cours

ADOPTÉE

20-09-252 D.R. Ness (facture 19201) Achat de ponceaux pour Montée Guérin

ATTENDU QUE des travaux de changements de ponceaux ont dû être réalisés sur la montée Guérin;

ATTENDU QUE la soumission reçue D.R. NESS est conforme et représente la somme de **4 380.00 \$**, avant taxes, en regard de l'objet mentionné en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Et appuyé par Chantal Laroche
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER la dépense au montant **4 380 \$**, avant taxes, en regard de l'approvisionnement nécessaire en ponceaux.

Poste comptable attribuable à la dépense : 02-320-00-521
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-253 L'Arsenal-Ensemble de bunker (Service des incendies)

ATTENDU les besoins continus en renouvellement d'équipements sécuritaires pour les membres du Service des incendies de la Municipalité;

ATTENDU QUE la facture reçue de l'Arsenal inc. pour l'achat de 4 ensembles de Bunker Orbit à 1 647,00\$ l'unité est conforme et représente la somme de **6 636.25\$,** incluant le transport et non les taxes \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche

Et appuyé par Jacques Guilbault
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER ET DE PAYER la dépense au montant **6 636.25\$** avant taxes, le chèque devant être libellé à l'ordre de **CMP MAYER inc.**

Poste comptable attribuable à la dépense : 02-220-00-650
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-254 **Garage C.P. & Fils enr. - Réparations véhicule 26**

ATTENDU QU'il convient que les véhicules de déneigement soient en bon état mécanique pour la prochaine saison hivernale et que des réparations ont été requises au véhicule #26 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Jacques Guilbault
Et appuyé par Ken Dolphin,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER le paiement de la facture # de Garage C.P.& Fils enr., pour les réparations effectuées au véhicule #26, le tout au montant **6 332,03 \$, avant taxes.**

Postes comptables attribués à la dépense : 02-320-00-525 et 02-330-00-525
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-255 **Garage C.P. & Fils enr.- Vérification mécanique et réparations (Véh.25 et 27)**

ATTENDU QU'il convient que les véhicules de déneigement soient en bon état mécanique pour la prochaine saison hivernale et que des réparations ont été requises sur les véhicules #25 et 27 ;

ATTENDU QUE des deux véhicules ont dû faire l'objet de la vérification mécanique requise de la SAAQ au terme de toutes les réparations effectuées et qu'un certificat de conformité a été délivré par la Société ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Michelle Greig
Et appuyé par Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER le paiement des factures # de Garage C.P.& Fils enr. pour les réparations effectuées aux véhicules #25 et #27, le tout au montant **14 401,99 \$, avant taxes.**

Postes comptables attribués à la dépense : 02-320-00-525 et 02-330-00-525
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-256 **Changement de signataire au compte Desjardins cte 80975 (Fonds social)**

ATTENDU QUE les signataires autorisés pour ce compte sont M. Georges Lazurka, directeur général, Mme Jocelyne Madore, directrice adjointe et M. Stéphane Thibault, directeur des travaux publics;

ATTENDU QU'il convient de procéder à un changement, Monsieur Thibault ayant quitté la Municipalité en mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'AUTORISER le changement de signataire au compte bancaire no. 80975 de Desjardins, en avisant l'institution financière que Stéphane Leclerc, directeur de la voirie, devient le nouveau signataire de ce compte en remplacement de Stéphane Thibault.

ADOPTÉE

20-09-257 Technivolt Électrique- Frais télémétrie (poste Dumas)

ATTENDU les besoins en télécommunications (ligne cellulaire) pour la télémétrie du poste Delage ;

ATTENDU QUE la présente facturation couvre les services pour la période de mai 2019 à juin 2020, inclusivement, le tout pour la somme de **2 370,68\$, avant taxes**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin,
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER et de payer à Technivolt Électrique la somme de **2 370,68\$, avant taxes** pour les frais de télémétrie associés au poste Delage.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-052-10-721
Provenance des fonds : 50% subventionné et 50% règlement d'emprunt

ADOPTÉE

20-09-258 COMBEQ – Adhésion d'un 2^e membre

ATTENDU QUE Francis Doyon est devenu la 2^e personne permanente au Service d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il présente un intérêt à devenir membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche
Appuyé par Ken Dolphin,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER l'adhésion de Francis Doyon à la COMBEQ et d'en défrayer la cotisation annuelle.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-610-00-494
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-259 Groupe ABS inc.- Avenant à l'offre de services pour une nouvelle conduite /Rivière Châteauquay - rue Bridge

ATTENDU la résolution # 29-08-230 ayant approuvé l'offre de services reçue de la firme Groupe ABS en vue de procéder à une étude géotechnique et une caractérisation environnementale sommaire des sols, avant de procéder aux travaux de conduite ;

ATTENDU QUE depuis l'octroi de ce contrat des examens plus approfondis ont démontré que le forage devra être d'une profondeur plus importante par rapport aux prévisions, sans compter le roc rencontré qui nécessitera à lui seul certains ajustements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig,
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense supplémentaire relative à l'avenant #1 pour un montant de **5 200,00\$, avant taxes** et de mandater le directeur général afin de signer le document requis.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-413-00-521
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-260 W. Côté & Fils Ltée- Réparation véh. 11 (6 roues)

ATTENDU la soumission reçue pour les réparations du véhicule # 11 (6 roues), l'estimé total des réparations étant de 2 570,69\$, avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault,
Appuyé par Chantal Laroche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'AUTORISER les réparations du véhicule # 11 en fonction de la soumission produite, les réparations inscrites totalisant la somme de **2 570,69\$, avant taxes.**

Postes comptables attribués à la dépense : 02-320-00-525 et 02-330-00-525
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-261 Travaux publics- Embauche d'un chef d'équipe et d'un journalier

ATTENDU l'évaluation faite par le Comité déneigement de la municipalité à la suite de la prise en charge des opérations de déneigement 2019-2020 par le Services des travaux publics, lequel rapport s'avère des plus concluant et recommande la poursuite de ces activités par la Municipalité;

ATTENDU que pour ce faire et tel que résolu (#20-08-234), la Municipalité doit procéder à l'affichage public de 2 postes à la voirie, dont celui de chef d'équipe et d'un autre employé, recommande le Comité;

ATTENDU le processus de sélection en cours, de bonnes offres de services (candidatures) ayant été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin,
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'EMBAUCHER Monsieur Sylvain Gagnier à titre de chef d'équipe du Service des travaux publics, le tout à temps plein et avec une période de probation de trois (3) mois, les conditions de travail offertes et acceptées devant être consignées dans un contrat de travail.

D'EMBAUCHER Monsieur Daniel Beaulieu à titre de journalier pour le Service des travaux publics, le tout à temps plein et avec une période de probation de trois (3) mois, les conditions de travail offertes et acceptées devant être consignées dans un contrat de travail.

Postes comptables attribués à la dépense :02-320-00-141
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-262 Urbanisme- Acceptation d'un stage

ATTENDU la demande de stage reçue de Joannie Desgroseilliers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault
Appuyé par Michelle Greig
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ACCEPTER Joannie Desgroseilliers à titre de stagiaire en urbanisme affectée particulièrement aux fonctions d'inspection, le tout pour une période de trois (3) mois, les quelques conditions devant être déterminées par le directeur général.

Poste comptable attribué à la dépense :02-610-00-141
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-263 Permanence du greffier

ATTENDU QUE la période de probation de six (6) mois du greffier est terminée;

ATTENDU QU'IL convient de modifier le statut du greffier au terme de la période de probation de 6 mois, la Municipalité se déclarant satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig
Appuyé par Chantal Laroche

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ACCORDER le statut de permanent au greffier de la Municipalité, Monsieur François Gagnon, avec les avantages sociaux inhérents à ce statut.

Poste comptable attribué à la dépense :02-140-00-141
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-264 Offres d'achat - Vente des lots 5806943 et 5807413

ATTENDU l'intention du conseil municipal manifestée par l'adoption de la résolution 20-07-202 à l'occasion de la séance régulière du 6 juillet dernier;

ATTENDU QUE, malgré un avis public et un appel d'offres lancé sur le SÉAO le 8 juillet 2020, aucune offre n'a été reçue à la Municipalité à la date et à l'heure de clôture, à savoir le lundi 27 juillet à 10h00;

ATTENDU QUE le bref rapport adressé au conseil municipal et les quelques recommandations faites par le greffier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin,
Appuyé par Michelle Greig

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE LANCER un 2^e appel d'offres sur le SÉAO ;

DE MANDATER un-e agent-e d'immeuble afin de lui confier le mandat de la vente et de désigner cette personne en tant que personne-contact dans l'appel d'offres du SÉAO.

ADOPTÉE

20-09-265 Mandat – Courtier en immeuble (Judy Pomminville)

ATTENDU la résolution 20-09-264;

ATTENDU la communication téléphonique eue avec madame Judy Pomminville, agente immobilière, considérant que cette dernière connaît très bien le territoire;

ATTENDU QUE Madame Pomminville a affirmé au greffier municipal vouloir accepter ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault,
Appuyé par Chantal Laroche

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE MANDATER Madame Judy Pomminville afin de vendre les lots décrits à la résolution 20-09-264.

ADOPTÉE

20-09-266 Aménagement du sous-sol de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE des activités de formation à venir organisées par Madame Gabrielle Limoges demandent un minimum d'aménagement en conséquence au sous-sol de l'hôtel de ville, vu sa demande de location d'espace;

ATTENDU QU'il convient d'aménager un local pouvant recevoir une trentaine de personnes, avec un petit bureau fermé, un tel aménagement devant être construit de manière à ce que cela demeure utilisable pour d'autres activités ou besoins municipaux dans l'avenir;

ATTENDU l'estimation faite par Décor Infini en vue de soumettre à la municipalité un plan d'aménagement pour l'espace requis au sous-sol;

ATTENDU l'estimation faite par l'entreprise Savaria pour l'achat et l'installation d'un siège élévateur à l'entrée indépendante arrière de l'hôtel de ville menant directement et en ligne droite au sous-sol, l'estimation étant approximativement de 6 000\$, excluant l'installation et avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche,

Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER chacune des deux estimations faites et de procéder à ces aménagements dans les meilleurs délais.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-020-00-726
Provenance des fonds : financement projet en cours

ADOPTÉE

20-09-267 Transport collectif - Modalités de l'offre

ATTENDU QU' en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal une municipalité régionale de comté (MRC) peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie de certains domaine, dont celui du transport collectif de personnes;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déclaré sa compétence en transport collectif et adapté, le 5 février 2020 par l'adoption de la résolution # 04-02-20;

ATTENDU l'adoption des règlements de déclaration de compétence en transport collectif et adapté par la voie des résolutions # 8782-06-20 et 8783-06-20, du 5 février 2020;

ATTENDU QUE par cette déclaration de compétence, un nouveau modèle de transport collectif et adapté sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault
Appuyé par Chantal Laroche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE PRENDRE ACTE et D'APPROUVER la déclaration de compétence exercée par la MRC du Haut-Saint-Laurent en matière de transport collectif, l'Extrait du livre des délibérations du Conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 26 août 2020 faisant partie intégrante de la présente résolution et procès-verbal en tant qu'Annexe 1.

ADOPTÉE

20-09-268 Transport collectif- Quotes-parts municipales pour 2021-2022-2023

ATTENDU la déclaration de compétence exercée par la MRC et alléguée à la résolution # 20-09-267;

ATTENDU QUE le nouveau modèle de transport collectif et adapté qui sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021 représente une économie substantielle pour la Municipalité d'Ormstown sans compter la très nette amélioration du service quant à la desserte, sans compter la gratuité des dessertes entre Ormstown et Mercier et d'Ormstown à Valleyfield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig,
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE PRENDRE ACTE et APPROUVER le partage et la répartition des quotes-parts en matière de transport collectif, l'Extrait du livre des délibérations du Conseil de la MRC, à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 26 août 2020 faisant partie intégrante de la présente résolution et procès-verbal en tant qu'Annexe 2.

ADOPTÉE

20-09-269 Demande d'autorisation à la CPTAQ- 2824 Lower Concession

ATTENDU QUE le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'implanter l'usage « gîte dans une dépendance résidentielle » sur une partie du lot 5 807 703, pour une superficie totale de 22.3 mètres carrés ;

ATTENDU QUE l'usage sera situé dans une dépendance résidentielle déjà existante ;

ATTENDU QUE la dépendance est située à l'intérieur de 5000m², droit acquis résidentiel reconnu par la CPTAQ ;

ATTENDU QUE l'immeuble n'est pas un immeuble protégé par la Loi ;

ATTENDU QUE le projet n'affecte pas le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le projet ne limite pas une éventuelle utilisation agricole du lot;

ATTENDU QUE le projet n'a pas d'impact sur les ressources eau et sol ;

ATTENDU QUE l'emplacement du projet présente peu de contrainte pour l'agriculture ;

ATTENDU QU'aucun morcellement n'est prévu ;

ATTENDU QUE les usages prévus sont souhaitables pour le développement économique de la municipalité et de la région ;

ATTENDU QU'une telle entreprise a des effets bénéfiques pour la viabilité de notre collectivité présentant une faible densité d'occupation du territoire ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage municipal ;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux règlements de contrôle intérimaire ;

ATTENDU QUE selon les recherches du demandeur, il n'y a pas d'espace locatif de disponible et approprié au projet hors de la zone agricole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin,
Appuyé par Michelle Greig
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q. 2020-08-0002 visant l'implantation de l'usage « gîte dans une dépendance résidentielle » sur une partie du lot 5 807 703, pour une superficie totale de 22.3 mètres carrés.

ADOPTÉE

20-09-270 **Début des travaux - Réfection de la surface du «court» de tennis**

ATTENDU la résolution d'octroi de contrat (#20-08-234) adoptée à la séance du 3 août dernier pour la réfection de la surface des terrains de tennis, toutes les règles applicables quant à la gestion contractuelle et à l'octroi de contrats établies en vertu du Code municipal ayant été respectées ;

ATTENDU QU'en vertu des règles établies, les travaux ne doivent pas débuter avant la lettre d'annonce officielle du ministre responsable et que l'entrepreneur retenu a été avisé en conséquence ;

ATTENDU la lettre d'annonce reçue le 3 septembre 2020, ladite missive signée par la sous-ministre adjointe au loisir et au sport, Madame Dominique Breton, confirmant l'octroi d'une subvention maximale au montant 22 741,53\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Greig,
Appuyé par Chantal Laroche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE PERMETTRE le début des travaux et de confirmer le tout à l'entrepreneur retenu, Les Pavages Daoust ;

D'AUTORISER et **DE MANDATER** Marie Lalonde, directrice des loisirs, à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

20-09-271 **Vente de garage pour les 11-12 & 13 septembre 2020**

ATTENDU la crise sanitaire reliée au coronavirus ;

ATTENDU QU'il convient de statuer sur le fait de maintenir ou non la vente de garage prévue pour les 11,12 et 13 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault, appuyé par Ken Dolphin

DE MAINTENIR la vente de garage, la proposition étant toutefois battue, les conseillers, Thomas Vandor, Stephen Ovans, Michelle Greig et Chantal Laroche votant contre la proposition ;

-et-

après discussion le conseiller Thomas Vandor y va d'une contre-proposition à l'effet d'annuler la vente de garage au motif de la recrudescence soudaine de la Covid-19, appuyé en cela par le conseiller Stephen Ovans, Michelle Greig, Chantal Laroche, le conseiller Ken Dolphin se ralliant à la majorité et le conseiller Jacques Guilbault maintenant sa décision de tenir la vente de garage et de voter contre la contre-proposition ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par le conseiller Thomas Vandor, Appuyé par le conseiller Stephen Ovans

Et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller Jacques Guilbault votant contre au motif qu'il ne voit pas pourquoi on doit annuler la vente de garage, puis que c'est extérieur et que les gens sont des adultes;

D'ANNULER la vente de garage prévue pour les 11-12-et 13 septembre 2020 au motif de la santé publique et de la crise du coronavirus, dont le nombre de personnes affectées est en hausse.

**5 votes pour la proposition
1 vote contre la proposition**

ADOPTÉE

20-09-272 Émondage Gauthier Inc. – Abattage 4 arbres Rte 138A

ATTENDU le risque occasionné par les arbres identifiés sur la route 138A ;

ATTENDU l'invitation faite à trois entrepreneurs spécialisés en la matière ;

ATTENDU QUE vu l'urgence de la situation, Émondage Gauthier a été la seule entreprise à déposer un prix et à se montrer disponible dès les jours suivants afin d'abattre les arbres considérés comme dangereux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin, Appuyé par Thomas Vandor Et résolu à l'unanimité

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-521
Provenance des fonds : surplus libre

ADOPTÉE

20-09-273 Levée de la séance

Sur la proposition de Michelle Greig, Appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de lever la séance. Il est 20H30.

Jacques Lapierre
Maire,

Georges Lazurka
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Georges Lazurka
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE A

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, session ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 26 août 2020 et présidée par monsieur Pierre Poirier, préfet suppléant et maire du canton de Godmanchester.

Sont présents :

M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Est présente par visioconférence ZOOM :

Mme Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe

Est présente par téléphone :

Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

Absence motivée:

M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick

Invitée :

Mme Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière

TRANSPORT COLLECTIF – MODALITÉS DE L'OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry ont mandaté l'entreprise Vecteur 5 pour la réalisation d'une planification stratégique portant sur le transport collectif en milieu rural (résolution no 8376-04-19) ;

ATTENDU QUE les recommandations de cette étude ont été présentées au Conseil de la MRC lors d'une rencontre tenue le 23 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a attribué un second mandat à Vecteur 5 concernant l'analyse des conditions de faisabilité associées à la bonification de l'offre en transport collectif par la prise en charge par la MRC d'un service favorisant l'interconnexion avec le service de transport par autobus desservant Sainte-Martine (ligne 111 d'EXO) ainsi qu'avec les services de transport collectif de la ville de Salaberry-de-Valleyfield (résolution no 21-11-19) ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déclaré sa compétence en transport collectif et adapté le 5 février 2020 (résolution no 04-02-20) ;

ATTENDU l'adoption des règlements de déclaration de compétence en transport collectif et adapté le 3 juin 2020 (résolutions nos 8782-06-20 et 8783-06-20) ;

ATTENDU le projet de mise en œuvre d'un nouveau modèle de transport collectif et adapté au 1er janvier 2021 (résolution no 05-02-20) ;

ATTENDU le dépôt de cinq livrables par Vecteur 5 proposant plusieurs déclinaisons possibles pour l'offre de service de transport par autobus, incluant des prévisions budgétaires ;

ATTENDU la répartition de la quote-part totale de 325 000 \$ entre les municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tel qu'adopté par la résolution no. 8863-08-20 ci-dessus ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter les modalités de l'offre de transport collectif sur le territoire du Haut-Saint-Laurent, conformément aux orientations retenues par les membres du Comité administratif de la MRC du Haut-Saint-Laurent lors des rencontres des 5 et 11 août 2020;

8865-08-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti,
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre, et résolu,

De confirmer les modalités de l'offre de transport collectif sur le territoire du Haut-Saint-Laurent comme suit :

A- Principales caractéristiques de l'offre de transport collectif

- Au 1^{er} janvier 2021, débiter avec une offre de service en semaine seulement. Une offre de service en semaine et fin de semaine sera évaluée ultérieurement, selon la demande et les besoins;
- Aucune tarification (gratuité des passages) pour le service de transport collectif par autobus pour les trois premières années de la desserte (2021, 2022 et 2023); cependant en ce qui concerne le service de transport du type « taxibus », une tarification s'appliquera selon une grille tarifaire à préciser;
- Un budget annuel d'opération de l'ordre de 830 000 \$ annuellement, tel que montré au document joint en annexe;
- Deux parcours interurbains par autobus comme suit :
 - Un premier vers Mercier en passant par Huntingdon, Godmanchester, Ormstown, Très-Saint-Sacrement, Howick et Sainte-Martine permettant une interconnexion avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par la ligne EXO #111 à partir de Mercier;
 - Un second vers Salaberry-de-Valleyfield, en pendule, en passant par Huntingdon, Godmanchester, Sainte-Barbe, Saint-Stanislas-de-Kostka, puis par Saint-Louis-de-Gonzague, Ormstown, Godmanchester et Huntingdon, permettant une interconnexion avec les lignes #99 de la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield et #1 d'EXO, à partir de Salaberry-de-Valleyfield;
- L'utilisation de trois véhicules de type minibus, dont un équipé pour le transport adapté ;
- Un rabattement en transport par voiture ou fourgonnette de type « Taxibus » pour les citoyens résidant en périphérie des dessertes par autobus ;
- Un service sur horaire avec des points d'embarquement pour le transport de type « Taxibus » payable à l'utilisation et sur réservation ;

B- Autres modalités de fonctionnement du transport collectif

- Pour les usagers:
 - Plate-forme en ligne disponible 24/7, incluant une possibilité de communication directe en ligne (« chat »)
 - Temps de réservation réduit au minimum (en ligne)
 - Réservation par téléphone (à déterminer – heures, délai de réservation, etc.)
 - Communication en ligne pour les plaintes, les suggestions pour l'ajout d'arrêts, etc.
- Pour la répartition:
 - Un service de répartition géré par la MRC ou sous un appel d'offres pour aller en sous-traitance.
 - Automatisation des routes et des statistiques (trajets, kilométrage, etc.)
 - Envoi automatisé des routes à la répartition des compagnies de transport (adapté et Taxibus);
 - Passagers multiples (2)
- Pour la coordination
 - Rapport automatisé produit quotidiennement, mensuellement et annuellement par type de transport (nombre d'usagers, nombre de déplacements, kilomètres parcourus, nombre de véhicules utilisés, nombre de personnes par véhicule, etc.);

- Statistiques (âge, sexe, motif, municipalité, origine-destination, croisement nombre de réservation(s)/d'embarquement(s) par arrêt par municipalité de résidence (taxibus et autobus), etc.);
- Pour le suivi des véhicules et l'amélioration continue du service :
 - iPad avec application de géolocalisation dans chaque véhicule;
 - Accès à distance à ces données à la MRC;
 - Banque de données pour consultations ultérieures.
- Pour le MTQ (reddition de comptes)
 - Statistiques et données budgétaires;
 - Identification du véhicule utilisé pour les courses : type de carburant, consommation au km et km parcourus pour les courses/circuits;
 - Bilan carbone - calcul des émissions

Étant entendu que le Conseil des Maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent devra autoriser :

- ❖ La finalisation des trajets par autobus et par véhicule de type « Taxibus »;
- ❖ La finalisation des horaires des services de transport par autobus et de type *taxibus*;
- ❖ La grille tarifaire qui s'appliquera pour le volet du transport collectif de type « Taxibus »;
- ❖ L'identification des points d'embarquement des services de transport par autobus et de type taxibus;
- ❖ L'identification et l'évaluation de solutions technologiques répondant aux besoins de la MRC incluant le service de répartition;
- ❖ Les communications avec les municipalités avoisinantes sur le parcours de la desserte du transport collectif par autobus, soit Salaberry-de-Valleyfield (21 points d'embarquement), Sainte-Martine (3 points), Mercier (1 point), Saint-Stanislas-de-Kostka (3 points) et Saint-Louis-de-Gonzague (2 points).

**Le vote est demandé. 11 membres votent POUR
Monsieur André Brunette, maire de la Ville de Huntingdon vote CONTRE**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 28 août 2020.

Laurent Lampron
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE B

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, session ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 26 août 2020 et présidée par monsieur Pierre Poirier, préfet suppléant et maire du canton de Godmanchester.

Sont présents :

M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Est présente par visioconférence ZOOM :

Mme Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe

Est présente par téléphone :

Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

Absence motivée:

M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick

Invitée :

Mme Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière

TRANSPORT COLLECTIF – QUOTES-PARTS MUNICIPALES 2021-2022-2023

ATTENDU QUE les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry ont mandaté l'entreprise Vecteur 5 pour la réalisation d'une planification stratégique portant sur le transport collectif en milieu rural (résolution no 8376-04-19) ;

ATTENDU QUE les recommandations de cette étude ont été présentées au Conseil de la MRC lors d'une rencontre tenue le 23 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a attribué un second mandat à Vecteur 5 concernant l'analyse des conditions de faisabilité associées à la bonification de l'offre en transport collectif par la prise en charge par la MRC d'un service favorisant l'interconnexion avec le service de transport par autobus desservant Sainte-Martine (ligne 111 d'EXO) ainsi qu'avec les services de transport collectif de la ville de Salaberry-de-Valleyfield (résolution no 21-11-19) ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déclaré sa compétence en transport collectif et adapté le 5 février 2020 (résolution no 04-02-20) ;

ATTENDU l'adoption des règlements de déclaration de compétence en transport collectif et adapté le 3 juin 2020 (résolutions nos 8782-06-20 et 8783-06-20) ;

ATTENDU le projet de mise en œuvre d'un nouveau modèle de transport collectif et adapté au 1er janvier 2021 (résolution no 05-02-20) ;

ATTENDU le dépôt de cinq livrables par Vecteur 5 proposant plusieurs déclinaisons possibles pour l'offre de service de transport par autobus, incluant des prévisions budgétaires ;

*ATTENDU QU'*il est proposé d'appliquer une quote-part d'un montant de 150 000 \$ pour le transport de type « Taxibus » et une quote-part d'un montant de 175 000 \$ pour le transport par « autobus » pour un montant total de 325 000 \$ par année pendant trois ans ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown prendra à sa charge une contribution annuelle de 20 000 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023, conditionnellement à ce que le service par autobus soit gratuit pour les citoyens du Haut-Saint-Laurent pour cette période de temps ;

ATTENDU QU'il est proposé d'appliquer un partage de la contribution annuelle de 20 000 \$ susmentionnée entre les municipalités n'étant pas directement desservie par le service de transport par autobus, soit Dundee, Elgin, Franklin, Havelock, Hinchinbrooke, Saint-Anicet et Saint-Chrysostome ;

ATTENDU QU'il est proposé d'appliquer un partage de la quote-part totale de 325 000 \$ selon une formule de partage des coûts basée comme suit :

- 25 % sur la richesse foncière uniformisée pour chacune des municipalités locales, en appliquant une pondération additionnelle de 2,5 pour les municipalités de Godmanchester, Howick, Huntingdon, Ormstown, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement puisqu'elles seront desservies directement par le service de transport par autobus ;
- 25 % sur la population selon le décret 2020 pour chacune des municipalités locales, en appliquant une pondération additionnelle de 2,5 pour les municipalités de Godmanchester, Howick, Huntingdon, Ormstown, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement puisqu'elles seront desservies directement par le service de transport par autobus ;
- 50 % sur le nombre de déplacements effectués par municipalité locale par le service de Taxibus en 2019, selon l'adresse de résidence des utilisateurs ;
- Que la somme de 20 000 \$ assumée par la Municipalité d'Ormstown soit répartie entre les 7 municipalités non-directement desservies par le service d'autobus tel que décrit ci-dessus ;
- Que ce partage des coûts soit fixe pour les années 2021, 2022 et 2023 ;

ATTENDU le montant de la quote-part totale de 325 000 \$ à être assumé par chacune des municipalités locales tel que montré au tableau ci-dessous :

MUNICIPALITÉS	QUOTE-PART ANNUELLE EN TRANSPORT COLLECTIF POUR 2021, 2022 ET 2023
Havelock	9 145 \$
Franklin	15 703 \$
Hinchinbrooke	18 981 \$
Elgin	2 062 \$
Huntingdon	39 335 \$
Godmanchester	26 231 \$
Sainte-Barbe	26 692 \$
Saint-Anicet	38 731 \$
Dundee	1 975 \$
Saint-Chrysostome	23 337 \$
Howick	12 669 \$
Très-Saint-Sacrement	16 698 \$
Ormstown	93 441 \$
TOTAL:	325 000 \$

8864-08-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre, Appuyé par madame Agnes McKell, et résolu,

De confirmer le montant de la quote-part total de 325 000 \$ à être assumé par chacune des municipalités locales tel que montré au tableau ci-dessous, pour les années 2021, 2022 et 2023:

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier de tenir compte de cette répartition de la quote-part totale pour chacune des municipalités locales :

- Au Règlement annuel relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour chacun des exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023, à l'article portant sur le Transport collectif; et

- Aux prévisions budgétaires annuelles de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour chacun des exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023.

Le vote est demandé.

**11 membres votent POUR
Monsieur André Brunette, maire de la Ville de Huntingdon vote CONTRE**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 31 août 2020.



Laurent Lampron
Directeur général et secrétaire-trésorier

Projet